



Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2004
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–3	3
II. Historique	4	3
III. Aperçu général et évolution de la situation constitutionnelle et politique	5–23	4
IV. Situation économique	24–41	9
A. Généralités	24	9
B. Aide en provenance du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	25–26	9
C. Projets de développement	27–29	10
D. Agriculture et pêches	30–33	11
E. Produits manufacturés et industrie	34	12
F. Transports, communications et équipements collectifs	35–39	12
G. Banques et crédit	40	13
H. Commerce international	41	13
V. Situation sociale	42–49	13
A. Généralités	42	13
B. L'emploi	43–44	14

* La soumission du présent document a été retardée par la nécessité d'y apporter certaines modifications.



C.	Santé publique.....	45	14
D.	Éducation.....	46–47	15
E.	Environnement.....	48–49	15
VI.	Dépendances de Sainte-Hélène.....	50–61	16
A.	Ascension.....	50–56	16
B.	Tristan da Cunha.....	57–61	18
VII.	Statut futur du territoire.....	62–67	19
A.	Position de la Puissance administrante.....	62–65	19
B.	Position du territoire.....	66–67	20
VIII.	Examen de la question par l’Organisation des Nations Unies.....	68–71	20
A.	Comité spécial chargé d’étudier la situation en ce qui concerne l’application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.....	68	20
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).....	69–70	21
C.	Assemblée générale.....	71	21

I. Généralités

1. Le territoire de Sainte-Hélène¹, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprend l'île de Sainte-Hélène et deux dépendances : l'île de l'Ascension et un groupe d'îlots qui constitue la dépendance de Tristan da Cunha.

2. Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île d'origine volcanique dont le territoire couvre une superficie totale de 412 kilomètres carrés. Ascension se trouve à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène, et Tristan da Cunha et les autres îlots qui constituent cette dépendance, à environ 2 400 kilomètres au sud de l'île. Sainte-Hélène, où se trouve la capitale du territoire, Jamestown, est la plus grande île (122 kilomètres carrés) et jouit d'un climat tropical, tempéré toute l'année par les alizés. Les îles ont une flore et une faune distinctives, qui comprennent un grand nombre d'espèces rares ou menacées d'extinction.

3. Les habitants de Sainte-Hélène, les Saint-Héléniens, sont d'origines diverses (voir par. 4 ci-après). D'après les chiffres du recensement de 1998, l'île comptait 5 010 habitants. Toutefois, en juillet 2003, selon le Bureau de statistique de Sainte-Hélène, elle n'en comptait plus que 3 750 à 3 800, ce qui veut dire qu'en un peu plus de cinq ans, un quart de la population était parti. Le Bureau a noté qu'un exode s'était produit après que la Grande-Bretagne eut décidé, en 2002, d'octroyer à nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens. Bien qu'il soit difficile d'établir des projections démographiques exactes, il est probable que le phénomène ira en s'atténuant dans la mesure où la plupart de ceux qui souhaitaient quitter l'île l'ont déjà fait et que les effectifs du groupe d'âge le plus tenté par l'émigration ont fortement diminué². Un tiers de la population vit à Jamestown. L'anglais est la seule langue du territoire. La liaison avec Sainte-Hélène est assurée par le *Royal Mail Ship (RMS) St. Helena*, qui y fait escale sur sa route entre Cardiff (Royaume-Uni) et Le Cap (Afrique du Sud). La piste d'atterrissage la plus proche se trouve sur Ascension.

II. Historique

4. Sainte-Hélène a été découverte en 1502 par le navigateur portugais Juan da Nova, le jour de la Sainte-Hélène, le 21 mai. L'île était inhabitée. Son existence a été gardée secrète jusqu'à ce que le navigateur anglais Thomas Cavendish la redécouvre en 1588. En 1633, les Pays-Bas revendiquèrent l'île sans toutefois l'occuper. En 1658, une charte du Lord Protector de Grande-Bretagne a autorisé la Compagnie britannique des Indes orientales à coloniser et à fortifier l'île, où se sont par la suite installés les Anglais. Des esclaves y ont été amenés d'Afrique, de Madagascar et d'Extrême-Orient, ainsi que des travailleurs sous contrat (des Chinois et quelques Indiens). Le Roi George II a délivré à la Compagnie des Indes orientales une charte définissant la façon dont l'île devait être fortifiée et gouvernée. Dans cette charte, le monarque octroyait en outre aux habitants de l'île la citoyenneté britannique à part entière et à perpétuité. Napoléon Bonaparte a été exilé à Sainte-Hélène en 1815 et y est mort en 1821. L'île est devenue colonie de la Couronne en 1834. En mai 2002, Sainte-Hélène a célébré le cinq centième

anniversaire de sa découverte et en novembre 2002, la Princesse Anne d'Angleterre s'est rendue dans l'île ainsi que sur celle d'Ascension pour fêter l'événement.

III. Aperçu général et évolution de la situation constitutionnelle et politique

5. Le St. Helena Constitution Order de 1988, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989, a remplacé la Constitution de Sainte-Hélène et de ses dépendances qui avait été adoptée le 1^{er} janvier 1967. Aux termes de la nouvelle Constitution, le Gouverneur et commandant en chef, qui est nommé par la Reine, administre le territoire, assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif.

6. Le Conseil législatif se compose d'un Président, de trois membres de droit (le Secrétaire du Gouvernement, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, qui est présidé par le Gouverneur, se compose des membres de droit et de cinq membres élus du Conseil législatif. S'il est membre du Conseil législatif et du Conseil exécutif, le Procureur général n'a pas le droit de vote dans ces instances.

7. Les élections ont lieu au scrutin secret, au moins tous les quatre ans, au suffrage universel des adultes, la majorité électorale étant fixée à 18 ans. Bien qu'il existe en principe deux partis politiques, ceux-ci sont inactifs depuis 1976 et les élections sont organisées sur une base non partisane. Les élections générales les plus récentes ont eu lieu le 27 juin 2001 et 12 candidats représentant huit circonscriptions ont été élus au Conseil législatif. Les prochaines élections devraient avoir lieu en juin 2005.

8. Le système judiciaire, fondé sur le droit britannique, est placé sous l'autorité de la Cour suprême (dont le Président est un non-résident) et comprend un Magistrate's Court (tribunal d'instance) présidé par le plus ancien des trois magistrats siégeant à l'audience. Il y a également un tribunal pour mineurs et un tribunal des petites créances. Une cour d'appel, composée de trois juges, siège soit à Jamestown, soit à Londres.

9. En janvier 1983, date à laquelle le *British National Act* est entré en vigueur à la fin du conflit des îles Falkland (Malvinas), les Saint-Héléniens se sont vu retirer leurs droits à la nationalité britannique. Ils estimaient que le rétablissement de leur pleine citoyenneté britannique était une question de droits fondamentaux de la personne. À cette fin, l'église anglicane a créé, en 1992, une Commission de la citoyenneté chargée de sensibiliser le public aux questions de la citoyenneté et de l'évolution de la situation constitutionnelle du territoire. En 1994, le Conseil législatif a demandé une révision de la Constitution, de façon à y inclure une déclaration des droits. Il s'en est suivi une série de discussions et de débats au Conseil législatif et à la Chambre des communes (voir A/AC.109/2115, par. 4 à 8, A/AC.109/1999/16, par. 4 à 12, A/AC.109/2000/8, par. 13 à 17, A/AC.109/2001/16, par. 10 à 15 et A/AC.109/2002/5, par. 9 à 14).

10. Le 17 mars 1999, le Gouvernement britannique a présenté à la Chambre des communes un Livre blanc intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer »³, faisant état des changements intervenus dans les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires. Les dispositions du Livre blanc intéressant le plus Sainte-Hélène étaient l'octroi de la

citoyenneté britannique et, partant, du droit de résidence au Royaume-Uni, à ceux qui souhaitent l'acquérir, ainsi que l'engagement de continuer à fournir une assistance financière aux territoires dont l'économie était toujours tributaire de l'aide britannique. La Commission de la citoyenneté et les membres élus du Conseil législatif de Sainte-Hélène ont examiné le Livre blanc et présenté leurs conclusions au Gouvernement du Royaume-Uni en juin 1999.

11. En juillet 2001, la Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, la baronne Amos, a soumis pour examen à la Chambre des lords un projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer⁴. Au terme du processus parlementaire et après avoir reçu l'assentiment royal en février 2002, le projet de loi a été adopté en tant que loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer. Les dispositions relatives à la citoyenneté sont entrées en vigueur le 21 mai 2002. La Commission de la citoyenneté a remercié le Gouvernement britannique d'avoir tenu l'engagement qu'il avait pris en 1999 de rétablir les droits à la citoyenneté et a ajouté que cela était de bon augure « en ce qui concernait les autres questions d'ordre politique exposées dans le Livre blanc et dans l'optique d'un partenariat réel »⁵.

12. S'agissant de l'évolution de la situation constitutionnelle, plusieurs initiatives ont été prises depuis 1999. Premièrement, la Commission de la citoyenneté a fait souvent valoir que les discussions avec les autorités britanniques devraient porter notamment sur les mérites comparés des différentes options constitutionnelles pour Sainte-Hélène, à savoir le maintien du statut actuel, le statut de territoire dépendant de la Couronne et l'intégration; et deuxièmement, le rapport de 1999 d'une Commission constitutionnelle établie par le Gouverneur, dans lequel étaient présentées des propositions sur diverses questions relatives à la gouvernance, qui n'a toutefois pas permis de déterminer plus clairement quel type de relations l'île souhaitait avoir avec le Royaume-Uni. Toutefois, en mai 2003, les membres élus du Conseil législatif ont informé le public qu'ils proposaient pour Sainte-Hélène un système de gouvernement ministériel à trois niveaux qui, de leur point de vue, était le plus propre à répondre au désir des électeurs de voir mettre en place un gouvernement plus responsable et plus démocratique. Ils ont présenté ses propositions non pas sous la forme d'un projet de constitution mais plutôt sous celle d'un projet de protocole d'accord qu'ils souhaitaient voir incorporé dans la nouvelle constitution⁶. On prévoit que cette nouvelle constitution sera en place dès juin 2005, en temps voulu pour les prochaines élections générales⁷. En décembre 2003, le Foreign Affairs and Commonwealth Office a tenu, à Londres, la cinquième réunion du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer. Les représentants de Sainte-Hélène ont abordé la question de l'évolution de la situation en ce qui concerne la constitution ainsi que celle du voyage qu'ils effectueraient prochainement dans les îles Vierges britanniques pour y voir fonctionner un gouvernement de type ministériel (voir par. 19 ci-après)⁸.

13. En dépit des échanges réguliers entre le Gouvernement de Sainte-Hélène et la Puissance administrante sur la question de l'évolution de la situation en ce qui concerne la Constitution, le territoire a continué à solliciter des avis indépendants dans ce domaine. C'est ainsi que Mme Alison Quentin-Baxter, avocate à la Haute Cour de Nouvelle-Zélande et experte des petits territoires, s'est rendue à Sainte-Hélène et y a séjourné du 25 septembre au 11 octobre 2002 puis du 29 avril au 6 mai 2003. En sa qualité de conseillère indépendante de la population de Sainte-Hélène pour les questions constitutionnelles, elle a présenté, en octobre 2002, grâce à un

financement du secrétariat du Commonwealth et au terme de larges consultations, un document de synthèse intitulé « St. Helena and its dependencies – exploring options for their future constitutional development ».

14. À l'issue des entretiens avec la conseillère indépendante, le 11 octobre 2002, le Président du Conseil législatif a annoncé que le Conseil présenterait au public des propositions tendant à modifier les dispositions de la Constitution afin de voir si elles bénéficiaient d'un large appui. Les aspects essentiels de ces propositions, ainsi qu'ils ont été rapportés dans les médias⁹, étaient les suivants :

- Le Conseil législatif devrait devenir une assemblée législative composée de 12 membres, dont huit seraient élus par les circonscriptions et les quatre autres par l'ensemble des électeurs de l'île.
- Les pouvoirs exécutifs du Gouvernement devraient reposer sur un système de cabinet composé d'un ministre principal et de trois ou quatre autres ministres. L'ensemble de l'électorat devrait élire le ministre principal parmi les membres de l'assemblée législative. À cette fin, un deuxième scrutin serait organisé immédiatement après une élection générale. En vertu du mode de scrutin en vigueur, pour être élu, un candidat devrait recueillir au minimum 50 % des suffrages exprimés.
- Le ministre principal nommerait trois ou quatre autres membres de l'assemblée à des postes de ministre qui seraient chargés de définir l'orientation générale de la politique du Gouvernement.
- Un conseil exécutif, qui serait composé du ministre principal et d'autres ministres, se réunirait avec le Gouverneur afin de le tenir informé de la manière de conduire les affaires publiques de Sainte-Hélène et de lui donner des conseils quant à l'exercice des pouvoirs exécutifs qu'il continuerait de détenir. Ces pouvoirs ne concerneraient pas les domaines des finances et des transports maritimes.
- Les membres de l'assemblée législative qui ne feraient pas partie du Cabinet seraient membres de comités restreints dotés de pouvoirs d'investigation. Ils examineraient les projets de loi et les comptes publics et seraient également habilités à ouvrir, de leur propre initiative, des enquêtes sur toute question relative à la politique du Gouvernement ou à l'administration des affaires publiques.
- En outre, la nouvelle Constitution devrait inclure un nouveau chapitre contenant une version modernisée de la Déclaration des droits et prévoir l'instauration d'une commission de services juridiques et une commission de services publics (recommandations de la Commission d'enquête sur la Constitution de 1999).

15. D'octobre à décembre 2002, le Conseil législatif a organisé plusieurs séries de réunions publiques dans des centres communautaires de l'île afin de garantir la participation maximale des citoyens en ce qui concerne la question de l'évolution de la situation constitutionnelle et de recueillir leurs réactions sur ses propositions. En outre, de nombreux articles, éditoriaux et lettres prêtant à controverse ont été publiés dans les médias locaux.

16. La proposition tendant à instaurer un système de gouvernement ministériel à trois niveaux avait été faite par les membres élus à l'issue d'entretiens approfondis

avec Mme Quentin-Baxter au cours de sa visite à Sainte-Hélène en mai 2003, et de négociations menées parallèlement avec une équipe du Foreign and Commonwealth Office en visite dans l'île. On trouvera ci-après un bref récapitulatif de cette proposition qui a été largement diffusée auprès du public :

1. La proposition s'inspire du document publié en octobre 2002 par le consultant (voir par. 13 ci-dessus), avec les deux modifications suivantes :

a) L'élection des membres de l'Assemblée législative se ferait sur la base d'une seule liste pour toute l'île. Les 12 membres de l'Assemblée seraient élus par l'ensemble des électeurs;

b) Le Ministre principal ne serait pas élu par l'ensemble des électeurs mais par les 12 membres de l'Assemblée.

2. Les membres élus proposaient un système de cabinet. Malgré les réserves de la baronne Amos, ils jugeaient en effet essentiel que le gouvernement ministériel de l'île soit fondé sur un tel système. Leur proposition tenait pleinement compte des préoccupations exprimées par la baronne.

3. Le système de cabinet donnerait la responsabilité de la gestion de l'île au quotidien aux membres élus, lesquels feraient fonction de ministres. Ils seraient responsables et devraient rendre des comptes au public.

4. Les agents de l'État ne pourraient siéger ni au Cabinet ni à l'Assemblée législative. Leur rôle serait celui de conseillers.

5. Le Gouverneur conserverait le pouvoir d'agir à sa discrétion mais seulement avec l'accord préalable du Secrétaire d'État et uniquement si la décision que se proposait de prendre le Cabinet était contraire à l'une des valeurs du partenariat¹⁰.

17. Il est apparu clairement au cours des négociations que le Foreign and Commonwealth Office n'était pas favorable à cette proposition. Le projet de protocole d'accord rencontre une large adhésion mais la question clef du choix entre un gouvernement ministériel à trois niveaux (composé d'une Assemblée législative, d'un Cabinet présidé par un Ministre principal et d'un Conseil exécutif présidé par le Gouverneur) ou un gouvernement ministériel à deux niveaux comme aux Caraïbes (composé d'une Assemblée législative et d'un Cabinet présidé par le Gouverneur) demeure en suspens.

18. La réponse de la Puissance administrante aux consultations publiques en cours à Sainte-Hélène au sujet de la réforme constitutionnelle a été résumée comme suit par le Gouverneur dans son message de Noël de 2003, lorsqu'il a déclaré qu'il y avait incompatibilité entre la position des conseillers – lesquels continuaient d'insister sur un système ministériel avec séparation des pouvoirs entre un cabinet et un conseil exécutif – et celle des ministres britanniques pour laquelle cette proposition était inacceptable. Il était important que les conseillers (et la communauté dans son ensemble) comprennent que le Gouvernement britannique jugeait préoccupant de voir le Gouverneur mis à l'écart de la prise de décisions, et qu'ils reconnaissent la nécessité de conserver des garde-fous pour garantir la bonne gestion des affaires publiques et le respect des obligations internationales. Il y aurait de nouvelles réunions en janvier 2004 entre les conseillers et le Foreign and Commonwealth Office, et on pouvait espérer qu'elles permettraient de progresser de façon à pouvoir donner à d'autres éléments de la société la responsabilité directe de

la recherche de solutions aux problèmes du moment. Lors de la visite qu'ils ont effectuée dans l'île en octobre, trois membres de la Chambre des communes ont abondé en ce sens, en déclarant qu'il fallait accepter un système de gouvernement ministériel à deux niveaux¹¹.

19. Selon le Gouverneur, deux conseillers de Sainte-Hélène se sont rendus aux îles Vierges britanniques vers la fin de janvier 2004 pour voir comment fonctionnait un gouvernement ministériel. Au cours de réunions tenues ensuite à Londres avec des conseillers juridiques et le Ministère des territoires d'outre-mer, le document de travail intitulé « Protocole d'accord » a été revu puis expédié au Président du Conseil consultatif à la mi-février 2004 (voir par. 12). Ce document servira de base à l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Le Conseiller du Conseil législatif pour ce qui concerne la Constitution sollicite par ailleurs des avis. Une réunion officielle du Conseil législatif a été organisée le 2 avril 2004, dans le but de faire avancer le processus.

20. La Commission de la citoyenneté de l'île estime qu'un système de gouvernement ministériel est bien complexe pour une collectivité insulaire d'aussi petite taille. Évoquant les crises économiques et des ressources humaines que l'île avait connues, elle a donné des chiffres indiquant que la liste des personnes auxquelles on pourrait faire appel pour former le gouvernement proposé était très courte¹².

21. Dans le cadre du dialogue engagé sur l'avenir de l'île, le Conseil législatif a rendu publiques, à la fin de 2002, 13 propositions d'objectifs stratégiques qui autoriseraient le Gouvernement à négocier son nouvel accord triennal en matière d'assistance avec le Royaume-Uni (voir A/AC.109/2003/4, par. 17). Une visite que le Département du développement international (Royaume-Uni) devait effectuer à Sainte-Hélène en octobre 2003 pour discuter de ce nouvel accord a maintenant été reportée à l'automne de 2004¹³.

22. En mai 2003, à l'issue de discussions avec le public, le Gouvernement de Sainte-Hélène a adopté pour l'île les six objectifs stratégiques ci-après :

1. Amélioration de la desserte du territoire.
2. Élévation du niveau d'instruction.
3. Édification d'une économie durable et prospère.
4. Établissement de soins de santé pour la communauté dans un environnement sûr.
5. Constitution d'une main-d'œuvre durable.
6. Poursuite de la promotion des droits démocratiques, des droits de l'homme et de l'autodétermination pour la population.

23. Selon le Gouvernement, ceux des 13 objectifs initiaux qui n'ont pas été retenus seraient examinés une fois réalisés les six objectifs sélectionnés. Au moment de la sélection, le Gouvernement a déclaré qu'il s'attacherait maintenant à élaborer une déclaration de stratégie intégrant les objectifs et le travail sous-jacent. Ce document, qui décrirait les résultats escomptés et les moyens envisagés pour y parvenir, jouerait un rôle important dans les discussions menées sur le budget avec le Département pour le développement international. Les discussions sur le budget,

reportées à l'automne de 2004, porteraient sur la manière dont les départements contribueraient à la réalisation des objectifs stratégiques¹⁴.

IV. Situation économique

A. Généralités

24. De l'avis du Gouvernement de Sainte-Hélène, l'économie de l'île est en déclin : l'assiette fiscale s'est rétrécie en raison de la baisse du taux de natalité, la population vieillit et la main-d'œuvre qualifiée, en particulier les jeunes, quitte l'île à la recherche de salaires plus élevés. Étant donné que les dépenses d'équipement et les investissements techniques du territoire sont en majeure partie financés par l'aide du Royaume-Uni et par d'autres apports externes, la population jouit d'un niveau de vie que les seules ressources du territoire ne pourraient lui procurer. En 1999, suite à de longues consultations, le Gouvernement de Sainte-Hélène a publié le *St. Helena Strategic Review 2000-2010*. L'économie étant dominée par le secteur étatique – le Gouvernement et les entreprises publiques emploient 70 % de la main-d'œuvre –, ce document est axé sur la réforme du secteur public et le développement du secteur privé¹⁰. Il expose également les différentes options qui s'offrent à Sainte-Hélène pour produire des richesses durables dans les secteurs suivants : investissement endogène, tourisme, exportations, substitution de produits locaux aux importations. À l'exception du dernier secteur, tous sont lourdement tributaires d'une meilleure desserte de l'île (voir par. 37 à 39). En octobre 2003, le Sous-Secrétaire d'État au développement international, M. Gareth Thomas, a dit devant la Chambre des communes que l'économie et la population de Sainte-Hélène étaient un sujet de préoccupation. Il a noté que la situation économique de l'île se détériorait et que la population avait diminué d'environ un quart en 18 mois. Il était nécessaire d'agir à son avis¹⁵.

B. Aide en provenance du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

25. En termes réels, l'aide en provenance du Royaume-Uni a baissé au cours de la dernière décennie, ce qui a affecté l'économie de Sainte-Hélène. Plus de 30 % du budget ordinaire annuel du Gouvernement est financé par le Département britannique du développement international ainsi que la majeure partie de ses dépenses d'équipement¹⁶. En 2000, le Département du développement international et le Gouvernement territorial sont convenus d'un nouveau schéma de politique nationale pour la période allant de 2000/01 à 2002/03, visant à rendre l'île autosuffisante en encourageant le développement du secteur privé et en rationalisant le secteur public. Le Département du développement international a affecté 29 millions de livres sterling à l'aide au développement, montant qui comprend également une subvention annuelle pour l'exploitation du *RMS St. Helena*, le financement de bourses de formation au Royaume-Uni et un certain nombre de projets de développement d'infrastructures, notamment en vue de l'amélioration des routes et des installations portuaires. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, pour la période de 12 mois allant d'avril 2002 à mars 2003, le montant réel des subventions du Royaume-Uni représentait 42 % du budget du Gouvernement. Il faut ajouter à cela que l'aide au développement représentait 16 %.

Le Département du développement international a également proposé de contribuer plus de 26 millions de livres sterling au financement de l'accès à l'île par avion si les propositions retenues étaient satisfaisantes. De plus, en 2003, le Foreign and Commonwealth Office a élaboré un budget-programme axé sur la diversification économique en vue d'aider des territoires d'outre-mer à diversifier et élargir leur base économique, de manière à être moins tributaire d'un ou de deux secteurs. Ce budget constitue une source de financement pour aider les petites entreprises et les chefs d'entreprise prometteurs à lancer de nouvelles activités commerciales dans les territoires d'outre-mer, en particulier – mais pas exclusivement – dans les secteurs non traditionnels. Ces fonds ont été utilisés pour lancer à Sainte-Hélène un plan d'expansion des petites entreprises, d'une valeur de 150 000 livres sterling par an sur trois ans¹⁷.

26. Une équipe composée de représentants du Département du développement international a séjourné à Sainte-Hélène du 19 au 25 juillet 2002. La question de l'accès aérien ou maritime et les objectifs stratégiques proposés faisant actuellement l'objet d'un débat public, l'équipe a estimé qu'il serait préférable de prolonger d'un an le schéma de politique nationale actuel plutôt que d'en adopter un nouveau pour une période de trois ans. Elle a indiqué que, pour l'exercice 2003/04, le Département du développement international fournirait une aide au développement d'un montant de 10,7 millions de livres sterling, soit 7 % de plus que le chiffre de planification prévu pour l'exercice 2002/03¹⁸. La prochaine visite d'une équipe du Département a été reportée à l'automne de 2004 (voir par. 21 ci-dessus).

C. Projets de développement

27. Sainte-Hélène reçoit également une assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le deuxième cadre de coopération du PNUD avec Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/2), au titre duquel un montant de 1 021 000 dollars a été prélevé sur les ressources ordinaires du PNUD, porte sur la période 2001-2004. Les représentants du PNUD se sont rendus à Sainte-Hélène du 27 mars au 12 avril 2003 pour observer l'exécution de deux principaux projets polyvalents, dont l'un porte sur des services de formation et de consultants à l'appui de moyens d'existence durables et l'autre sur l'emploi dans le secteur du tourisme et le développement du secteur privé. Jusqu'à présent, le PNUD a cité au nombre de ses principales réalisations la publication du premier rapport national sur le développement humain concernant Sainte-Hélène (qui doit être mis à jour en 2005), l'appui technique dispensé au Bureau du développement de l'île, l'expansion des réseaux Internet et intranet mis à la disposition du Gouvernement territorial, et l'achat de matériel de télédétection pour permettre à Sainte-Hélène de surveiller la pêche côtière dans ses eaux territoriales et l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur l'île. Des progrès continus sont accomplis en matière de formation technique aux métiers du tourisme et dans des secteurs voisins tels que la production de panneaux et la restauration et l'amélioration de la qualité des services offerts par l'Office du tourisme de l'île. Le PNUD a également financé un projet concernant la prestation de services aux personnes âgées et aux personnes handicapées pour les aider à demeurer dans leur communauté. Le troisième programme de pays du PNUD pour Sainte-Hélène, qui porte sur la période 2005-2007, est en cours d'élaboration et devra être adopté par le Conseil d'administration du PNUD en juin 2004.

28. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, le Département du développement international a proposé de contribuer pour plus de 26 millions de livres sterling au financement de l'expansion de l'accès à Sainte-Hélène par avion (voir par. 25).

29. Sainte-Hélène a également le droit de bénéficier d'un financement de l'Union européenne. Depuis 1995, l'île a reçu au total 14 350 000 euros des fonds de l'Union européenne¹⁹. Des représentants de l'île ont participé au Forum de l'Union européenne et des pays et territoires d'outre-mer, qui s'est tenu à Bruxelles en décembre 2003. Le Forum était consacré à des questions intéressant tous les territoires d'outre-mer, telles que la possibilité d'obtenir un financement de l'Union européenne à partir de ce que l'on appelle les lignes horizontales du budget de l'Union européenne, d'autres formes d'assistance telles que la réexpédition et les difficultés auxquelles se heurtent les pays et territoires d'outre-mer en matière de financement régional de l'Union européenne²⁰.

D. Agriculture et pêches

30. Aucun fait nouveau n'a été signalé. On trouvera des informations détaillées sur l'occupation des sols et l'agriculture, dans le document de travail de l'année dernière (voir A/AC.109/2003/4, par. 23).

31. La pêche représente une part importante de l'économie de Sainte-Hélène, bien que les pêcheurs saint-héléniens ne puissent pêcher que dans les eaux littorales de 12 milles à l'intérieur de la zone économique exclusive de 200 milles marins. Trente bateaux de pêche détiennent une licence commerciale mais seuls 12 d'entre eux travaillent à plein temps. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la St. Helena Fisheries Corporation (SHFC). En 2002-2003, la valeur totale des exportations de poissons congelés de la SHFC est tombée de 57 245 livres sterling à 38 117 livres sterling et les ventes de poissons sur le marché intérieur sont tombées de 239 840 livres sterling à 118 439 livres sterling. Plusieurs sociétés internationales sont autorisées à pêcher dans les eaux de Sainte-Hélène et de l'île de l'Ascension et les licences accordées ont représenté jusqu'à 20 % des recettes locales. Toutefois, les recettes provenant des licences accordées à des navires de pêche étrangers ont fortement baissé au cours des trois dernières années, ne représentant que 54 012 livres sterling pour l'exercice 2002-2003.

32. Sainte-Hélène est en train d'acquérir une réputation d'exportateur de produits de haute qualité, notamment café et poisson. Le café de Sainte-Hélène est considéré comme l'un des meilleurs du monde. Les poissons de Sainte-Hélène sont les premiers poissons sauvages à avoir reçu le label biologique de la Soil Association, qui est la principale organisation du Royaume-Uni à préconiser et labelliser les produits et l'agriculture biologiques²¹.

33. Après cinq années de négociations, la Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques dans l'océan Atlantique du Sud-Est a été signée à Windhoek le 20 avril 2001²². Les avantages et les obligations découlant de la Convention pour Sainte-Hélène sont exposés en détail au paragraphe 23 du document A/AC.109/2002/5.

E. Produits manufacturés et industrie

34. Aucun fait nouveau n'a été signalé. On trouvera des informations détaillées sur la question dans le document de travail de 2003 (voir A/AC.109/2003/4, par. 26).

F. Transports, communications et équipements collectifs

35. Sainte-Hélène a plus de 100 kilomètres de routes goudronnées. Un réseau de transports en commun a été mis en place en novembre 2003 par le Gouvernement de Sainte-Hélène. Ce réseau en est encore au stade expérimental, avec trois sociétés assurant des services de car, et des ajustements seront apportés compte tenu des commentaires des usagers et des prestataires de services. Le Gouvernement espère que le service sera maintenu car il offre à la population de l'île un moyen de transport plus économique. Le maintien du service dépendra de sa rentabilité dans l'avenir immédiat²³.

36. Jamestown, le seul port, offre un bon mouillage, mais il faudrait y construire un brise-lames afin de permettre aux gros navires de croisière d'accoster quelles que soient les conditions météorologiques. Comme l'île n'a ni aéroport ni piste d'atterrissage, la seule liaison avec le monde extérieur demeure le *RMS St. Helena* dont le propriétaire et armateur est la St. Helena Shipping Company, Ltd., qui relie Cardiff (Royaume-Uni) au Cap (Afrique du Sud), avec escale au Cap-Vert et à Ascension.

37. Dans le *St. Helena Strategic Review 2000/2010*, le Gouvernement a indiqué que « la dépendance extrême de l'île par rapport aux aides extérieures ne peut être réduite tant que la desserte n'est pas sensiblement améliorée ». Le Gouvernement territorial a indiqué sa préférence pour la voie aérienne, qui lui semble la solution la plus efficace pour attirer les investissements et le tourisme et créer les emplois locaux dont l'île a extrêmement besoin. En juin 2001, un cabinet-conseil chargé par le Foreign Office d'effectuer une étude sur les avantages comparatifs des dessertes maritime et aérienne a conclu que le coût de la construction d'une piste unique s'élèverait à plus de 38 millions de livres tandis qu'une piste double coûterait 50 millions de livres. Le coût de remplacement du *RMS St. Helena* a été évalué à 26,3 millions de livres²⁴.

38. En janvier 2002, les Saint-Héléniens se sont prononcés sur la question de la desserte future de l'île : on leur donnait le choix entre construire un aéroport et prévoir des mesures complémentaires pour assurer les liaisons maritimes, ou ne pas construire d'aéroport et remplacer le *RMS St. Helena*. Près de 72 % se sont prononcés en faveur de la construction d'un aéroport. En mars 2002, le Département du développement international a invité une délégation à se rendre à Londres pour participer à des consultations concernant la desserte aérienne de l'île. Les entretiens ont porté principalement sur le financement, la planification et l'impact social et environnemental et sur les pratiques en vigueur au Royaume-Uni concernant les coentreprises issues de partenariats entre les secteurs public et privé²⁵. En septembre 2002, le Département a estimé avec le Gouvernement territorial qu'il serait préférable de publier une brochure invitant les entreprises internationales intéressées à soumettre des propositions novatrices pour la construction de l'aéroport. Le Gouvernement a insisté sur le fait que les îliens n'auront qu'une seule possibilité d'obtenir une desserte aérienne et que leur décision devra être la plus

judicieuse²⁶. Parallèlement, il insiste également dans ses objectifs stratégiques sur la nécessité de construire un quai et d'améliorer l'accès maritime des marchandises et des passagers à Sainte-Hélène.

39. Le Département du développement international a proposé de contribuer plus de 26 millions de livres sterling au financement de l'établissement d'une liaison aérienne si un accord se faisait sur des propositions satisfaisantes. Selon le *St. Helena Herald*, quatre sociétés ont répondu à l'appel d'offres. La société de consultants, WS Atkins, a été retenue comme consultant auprès du Gouvernement de Sainte-Hélène en septembre 2003. L'équipe gouvernementale de la liaison aérienne attendait un rapport d'évaluation de WS Atkins à la fin de 2003. Après examen du rapport, l'équipe a l'intention de remettre à la mi-janvier 2004 ses recommandations au Conseil exécutif, qui les transmettrait au Conseil législatif. Le Ministère pour le développement international entreprendrait un processus parallèle et, une fois un consensus établi, des conclusions seraient publiées. Un nouveau coordonnateur du projet de liaison aérienne, Sharon Wainwright, est arrivé à Sainte-Hélène en février 2004²⁷.

G. Banques et crédit

40. Aucun fait nouveau n'a été signalé. On trouvera des informations détaillées sur la question dans le document de travail de 2003 (voir A/AC.109/2003/4, par. 30).

H. Commerce international

41. Sainte-Hélène importe surtout des produits alimentaires et du tabac, des carburants et du mazout, des aliments pour animaux, des matériaux de construction, des véhicules automobiles, des machines et des pièces détachées. Les seuls produits qu'elle exporte sont le café, les produits de la pêche et des produits d'artisanat (voir aussi par. 32 ci-dessus)²⁸. Le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud demeurent ses principaux partenaires commerciaux.

V. Situation sociale

A. Généralités

42. L'équipe de représentants du Département du développement international et du Foreign and Commonwealth Office qui a négocié le schéma de politique nationale pour la période allant de 2001/02 à 2002/03 a indiqué qu'au regard des normes internationales, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire où les signes de réel dénuement matériel sont rares, en grande partie grâce aux généreuses mesures de protection prévues par le Gouvernement territorial, garantissant à chacun le minimum vital, et aux réseaux de solidarité, qui encouragent l'entraide financière entre proches (le plus souvent sous forme d'envois de fonds des travailleurs expatriés). L'augmentation du nombre de personnes âgées (24 % de la population en 2010) vivant de l'aide sociale, et la situation des handicapés, qui ont des besoins spéciaux non satisfaits, sont deux grands sujets de préoccupation, de même que l'apparition d'une « culture de la dépendance », qui s'explique en partie par le fait que le Gouvernement est le principal employeur et pratiquement le seul

pourvoyeur de services. En 2000, dans le *St. Helena Strategic Review*, le Gouvernement territorial a estimé que lorsque la nationalité britannique aura été rétablie, les jeunes quitteraient sans doute l'île et que beaucoup d'entre eux ne reviendraient jamais. Dans son message de Noël de 2003, le Gouverneur de Sainte-Hélène, David Hollamby, évoquant la restauration de la pleine citoyenneté britannique, a parlé du revers de la médaille, c'est-à-dire « l'exode des travailleurs qualifiés et des jeunes à la recherche d'emploi à l'étranger ». Il a aussi dit que le développement de l'accès à l'île par la voie aérienne était essentiel au développement économique futur de celle-ci²⁹.

B. L'emploi

43. Comme le territoire est tributaire des importations, qu'il exporte peu et que son marché intérieur est réduit, il offre peu de possibilités d'emploi. Le secteur public reste le principal employeur et, du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002, il a employé 1 149 personnes. À la fin du mois de mars 2002, 176 personnes étaient employées par des collectivités locales et 64 autres étaient inscrites au chômage. En octobre 2003, le Gouvernement a lancé une politique à long terme de lutte contre le chômage dans laquelle le Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale s'est rapproché des chômeurs en vue de déterminer leurs besoins en matière de formation et de leur proposer des programmes de formation qui les aideront à trouver des emplois permanents. Le Ministère s'attache actuellement à recenser les domaines dans lesquels le PNUD pourrait aider à donner une formation aux chômeurs de longue durée. Un descriptif de projet sera présenté au PNUD pour approbation au titre du prochain cadre de coopération avec Sainte-Hélène pour la période 2005-2007 (voir par. 27).

44. L'emploi extraterritorial est en augmentation constante et concerne plus de 30 % de la population active. Quelque 1 275 personnes de l'île travaillent à Ascension, aux îles Falkland (Malvinas) et au Royaume-Uni; leur contribution à l'économie de l'île est d'environ 3 millions de livres sterling par an. Toutefois, comme pratiquement tous les contrats sont attribués à des travailleurs non accompagnés, les familles sont très souvent séparées, ce qui constitue un problème social. De plus, compte tenu des départs de travailleurs qualifiés à l'étranger, où ils peuvent trouver des emplois mieux rémunérés, il est nécessaire d'attirer à Sainte-Hélène un plus grand nombre de travailleurs expatriés, en particulier des infirmières et des enseignants. Dans le *St. Helena Strategic Review 2000-2010*, il est indiqué que les envois de fonds des travailleurs expatriés n'étaient pas une source de revenu durable et qu'il fallait que le développement soit centré sur les individus, faute de quoi il serait illusoire de parler de prospérité quand on exporte surtout des travailleurs³⁰.

C. Santé publique

45. On ne signale pas d'évolution notable dans ce secteur [pour plus de détails, voir le document de travail de 2003 (A/AC.109/2003/4, par. 34)].

D. Éducation

46. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 15 ans. En 2002/03, les sept écoles publiques du territoire accueillait 669 enfants et 104 élèves de plus de 15 ans. Six étudiants faisaient des études universitaires au Royaume-Uni. Le territoire comptait 87 enseignants à plein temps, dont 3 étaient en formation à l'étranger, et 3 à temps partiel. Le total des dépenses consacrées à l'éducation s'est élevé à environ 1 273 590 livres sterling en 2003/04, soit 11,31 % du montant total des dépenses publiques.

47. L'introduction des examens normalisés britanniques en anglais et en mathématiques au premier niveau et au milieu du cycle scolaire a montré que la plupart des élèves avaient des notes plus basses que les élèves de Grande-Bretagne. Les résultats de l'examen du secondaire sont également très faibles, moins de 12 % des élèves de 16 ans ou plus obtenant les cinq notes minimales requises pour la réussite au General Certificate sanctionnant les études secondaires ou son équivalent, contre 40 % au Royaume-Uni. On estime que ces faibles résultats sont en partie imputables à un renouvellement trop rapide du personnel et au manque de qualifications et d'expérience des enseignants³¹.

E. Environnement

48. Sainte-Hélène s'est dotée d'un programme de protection de l'environnement visant à préserver les espèces menacées d'extinction ainsi que la diversité des habitats, qui constituent une partie importante du patrimoine du territoire et présentent un bon potentiel touristique. D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, 40 % de la flore de l'île est menacée d'extinction, mais d'autres associations écologistes estiment que le pourcentage est encore plus élevé. En septembre 2001, le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont adopté une série de chartes de l'environnement qui, pour la première fois, définissaient les responsabilités de chacun en matière d'environnement. Le Gouvernement de Sainte-Hélène a mentionné la protection de l'environnement au nombre de ses 13 objectifs stratégiques et a insisté sur l'importance cruciale de l'amélioration de la gestion des déchets, de la protection du milieu marin et des « initiatives vertes », notamment le recyclage et l'énergie renouvelable.

49. À l'occasion du lancement, le 10 décembre 2003, d'une initiative conjointe entre le Foreign and Commonwealth Office et le Département du développement international, le Programme pour l'environnement dans les territoires d'outre-mer a doublé le montant des crédits mis à disposition des territoires afin qu'ils élaborent et exécutent des plans d'action dans le cadre des chartes de l'environnement signées en septembre 2001. Ces crédits ont ainsi été portés à 3 millions de livres sterling. Les accords qui ont été signés entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer visent à faciliter la gestion rationnelle de l'environnement. Les fonds seront débloqués jusqu'à mars 2007 et il faudra, à cette date, que le Gouvernement britannique et les autorités des territoires montrent qu'ils ont accompli de réels progrès³².

VI. Dépendances de Sainte-Hélène

A. Ascension

1. Généralités

50. L'île de l'Ascension a été découverte par les Portugais en 1501, puis « redécouverte » en 1503, jour de l'Ascension, par Alphonse d'Albuquerque, qui a donné ce nom à l'île inhabitée. Ascension est une île d'origine volcanique d'une superficie de 90 kilomètres carrés. En 1815, lorsque Napoléon était prisonnier à Sainte-Hélène, une petite garnison navale britannique était basée sur Ascension. L'île est restée sous la tutelle du Ministère de la marine britannique jusqu'en 1922, date à laquelle elle est devenue une dépendance de Sainte-Hélène. Par la suite, et jusqu'en 1964, elle a été administrée par l'Eastern Telegraph Company (rebaptisée Cable and Wireless en 1934). Un administrateur a été nommé en 1964 dans le cadre du projet d'établissement de stations de la BBC et de la Composite Signal Organization. Le Gouvernement américain a construit la piste d'atterrissage de Wideawake pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1957, la présence de forces aériennes américaines a été rétablie; la piste d'atterrissage et les installations et services auxiliaires ont été développés. La base est devenue la station de poursuite du sud-est pour le polygone d'essais de la US Air Force (Est). En 1982, elle a servi d'escale aux avions de la Royal Air Force en provenance et à destination des îles Falkland (Malvinas). Depuis ces trois dernières années, des responsables britanniques et américains examinent la possibilité d'ouvrir la piste d'atterrissage de Wideawake au trafic aérien civil³³.

2. Statut constitutionnel et politique

51. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. L'île a un administrateur résident qui relève du Gouverneur. Depuis longtemps, l'île de l'Ascension est avant tout un important centre de communications. Elle n'a jamais eu de population autochtone et sa population (environ 1 100 personnes) se compose d'employés des sociétés implantées sur l'île et de leurs familles. Jusqu'en 2001, tous les services publics étaient fournis par Ascension Island Services (AIS), réunissant le BBC World Service et Cable and Wireless, sous la direction d'un conseil londonien des usagers. À la suite de l'évolution des priorités géopolitiques et de la hausse des salaires, le Conseil a décidé en 1999 de mettre fin au partenariat au 31 mars 2001. À compter de cette date, un nouveau gouvernement transitoire de l'île d'Ascension, composé du Gouverneur de Sainte-Hélène et de l'Administrateur d'Ascension, a assumé la responsabilité de ces services. Depuis lors, les insulaires débattent de la question de la modification du statut politique et législatif du territoire.

52. Tout au long des années 2001 et 2002, les habitants d'Ascension ont amplement débattu de la forme future de leur gouvernement. D'après un conseiller constitutionnel du Foreign and Commonwealth Office, M. Michael Bradley, qui s'est rendu à Ascension en octobre 2001³⁴, la majorité des habitants d'Ascension n'aspirent pas à une séparation totale de Sainte-Hélène mais ne souhaitent pas non plus qu'un nouvel organe délibérant constitue une administration subsidiaire de Sainte-Hélène. Dans son rapport, le conseiller a souligné l'appui considérable exprimé en faveur d'un gouvernement représentatif, avec toutefois des points de vue

divergents quant aux pouvoirs et responsabilités de celui-ci. Parmi les diverses options proposées, on mentionnera la création d'un conseil législatif analogue à celui de Sainte-Hélène et la constitution d'un conseil consultatif susceptible de se transformer par la suite en véritable organe délibérant, comme dans les autres territoires d'outre-mer. Le rapport Bradley a indiqué que tout décret-loi adopté pour répondre aux besoins découlant de l'une quelconque des options prendrait pour le moins une année. En attendant, il a été recommandé que le Gouverneur use de ses pouvoirs pour constituer un conseil analogue à celui de Tristan da Cunha.

53. À l'issue de longs débats publics et d'échanges de vues très animés avec la Puissance administrante au sujet des modalités que l'île d'Ascension pourrait adopter pour la mise en place d'un gouvernement démocratique, les habitants ont eu à choisir entre les deux options suivantes à l'occasion d'un référendum organisé le 23 août 2002 : la création d'un conseil local ou la constitution d'un conseil local bénéficiant de certains services dans des domaines tels que le développement économique, la santé et l'éducation qui seraient gérés par un conseil interinsulaire composé également de membres de Sainte-Hélène. Quatre-vingt-quinze pour cent des participants se sont déclarés favorables à la première option, à savoir la création d'un conseil responsable de la gestion financière et administrative des services fournis à l'île.

54. Toutefois, il reste encore à créer un autre organe gouvernemental, à savoir un organe consultatif conjoint chargé d'harmoniser les vues de Sainte-Hélène et de l'île de l'Ascension au sujet des questions d'intérêt commun. À cet égard, le conseiller constitutionnel indépendant, Alison Quentin-Baxter, qui s'est rendu à Ascension en septembre 2002, a recommandé aux habitants d'Ascension et de Sainte-Hélène de s'inspirer des arrangements de coopération similaires conclus entre des petits États indépendants des Caraïbes orientales, entre des petits États insulaires du Pacifique et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande³⁵.

55. À l'issue du référendum d'août 2002, l'île de l'Ascension a organisé le 1^{er} novembre 2002, des élections générales en vue de pourvoir les sièges de son premier conseil insulaire; les 337 personnes qui ont participé au vote (soit 54 % de l'électorat) ont élu 7 des 12 candidats aux sièges du Conseil. Les nouveaux conseillers ont prêté serment le 7 novembre 2002 et ont reçu des messages de la baronne Amos, Ministre des affaires étrangères des territoires d'outre-mer, et du Gouverneur du territoire, qui les ont assurés de leur appui. Le Conseil s'est réuni le 5 décembre 2002 et a décidé de financer les études des enfants de l'île à l'étranger, de modifier une ordonnance relative aux installations portuaires et de créer un comité financier³⁶.

3. Situation économique et sociale

56. On n'a signalé aucune évolution notable dans ce domaine [pour plus de détails sur la situation économique et sociale, voir le document de travail de 2003 (A/AC.109/2003/4, par. 44 à 46)].

B. Tristan da Cunha

1. Généralités

57. La dépendance de Tristan da Cunha³⁷ se compose de quatre îles, à savoir l'île principale, appelée Tristan da Cunha, Gough, Inaccessible et Nightingale. Tristan da Cunha est une île ronde d'origine volcanique, d'une superficie de 98 kilomètres carrés. C'est l'île habitée la plus isolée du globe. Ses voisines les plus proches sont Sainte-Hélène, à 2 334 kilomètres au nord, et la ville du Cap, à 2 778 kilomètres à l'est. Sa population a été évacuée au Royaume-Uni en 1961 au moment de la dernière éruption du volcan, puis rapatriée en 1963. La seule localité de l'île est la capitale, Edinburgh of the Seven Seas. Selon l'Administrateur, l'île comptait en décembre 2000, environ 100 ménages³⁸, soit 283 personnes. Une équipe de météorologues sud-africains vit à Gough. Inaccessible et Nightingale sont inhabitées.

2. Statut constitutionnel et politique

58. Suite à l'adoption en 2002 du projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, les habitants de Tristan da Cunha ont la citoyenneté britannique et le droit de résider au Royaume-Uni.

59. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. Celui-ci nomme un Administrateur résident, qui lui rend compte. L'Administrateur est assisté par le Conseil de l'île, lequel est dirigé par le chef du Conseil de l'île et se compose de huit membres élus (dont au moins une femme) et de trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés de 18 ans ou plus peuvent voter.

60. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais les lois de Sainte-Hélène s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec la législation locale, où elles sont adaptées à la situation locale, et sous réserve de modifications si les conditions locales l'exigent. Il y a un officier de police à plein temps et trois agents. L'Administrateur fait office de magistrat.

3. Situation économique et sociale

61. On n'a signalé aucune évolution notable dans ce domaine [pour plus de détails sur la situation économique et sociale, voir le document de travail de 2003 (A/AC.109/2003/4)]. Il y a lieu de noter qu'il n'existe pas de liaison aérienne avec Tristan da Cunha. Les transports au départ et à destination de l'île sont assurés par le *RMS St. Helena*, qui fait escale une fois par an, les paquebots de croisière qui passent occasionnellement, deux navires de pêche exploités sous contrat et le navire océanographique sud-africain *SA Agulhas*. En janvier 2004, le Gouverneur de Sainte-Hélène a annoncé qu'après une étude minutieuse, le Gouvernement avait décidé de mettre un terme aux escales du *RMS St. Helena* à Tristan da Cunha car les habitants de l'île n'en dépendaient pas pour le transport des voyageurs et des marchandises. Cela n'avait aucune incidence sur les relations avec le Royaume-Uni ou Sainte-Hélène et l'on pouvait continuer à se rendre à Tristan da Cunha à partir du Cap³⁹. En raison de la houle, le port n'est accessible que 60 à 70 jours par an et il est vital pour l'avenir de Tristan da Cunha de l'aménager. Des plans sont actuellement à l'étude pour construire un port plus sûr afin d'encourager les navires à faire escale.

VII. Statut futur du territoire

A. Position de la Puissance administrante

62. Dans la déclaration qu'il a faite à la deuxième réunion de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, le 6 octobre 2003 (voir le document A/C.4/58/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a dit que son gouvernement se félicitait, en tant que Puissance administrante, d'appeler l'attention de la Commission sur un certain nombre de faits nouveaux. Entre 2002, date de l'adoption de la loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui a conféré la citoyenneté britannique à part entière à tous les citoyens des territoires d'outre-mer et leur a donnée le droit de résider au Royaume-Uni et de circuler librement dans l'Union européenne, et août 2003, plus de 14 000 passeports ont été établis. En ce qui concernait la gestion de l'environnement dans les territoires d'outre-mer, le Gouvernement britannique collaborait étroitement avec les territoires pour satisfaire aux engagements pris au titre d'accords multilatéraux et appuyer les efforts des territoires pour protéger et améliorer l'environnement.

63. S'agissant de l'examen de la Constitution, des discussions ont lieu dans les îles Caïmanes, les îles Falkland, à Gibraltar, Montserrat et dans les îles Turques et Caïques. Les autorités d'Anguilla ont créé un comité chargé de recueillir les vues de la population. Un comité d'examen devrait être mis en place prochainement dans les îles Vierges britanniques. Les discussions avec Sainte-Hélène sont les plus avancées, tandis qu'avec Gibraltar, elles n'ont pas encore commencé. Du point de vue des intérêts particuliers de la Commission, deux ans après le début de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, l'événement le plus important a peut-être été le séminaire sur la décolonisation qui s'est tenu du 20 au 22 mai 2003 à Anguilla. C'était la première fois que ce séminaire avait lieu dans un territoire britannique non autonome. Le choix du lieu et du thème du séminaire a permis d'assurer la participation d'un grand nombre de ministres principaux et de leurs homologues, de dirigeants de l'opposition et de représentants de la société civile. Le représentant du Royaume-Uni a fait valoir que le séminaire avait mis en lumière le dynamisme et le développement économique d'un grand nombre de territoires britanniques d'outre-mer qui bénéficiaient déjà d'un degré élevé d'autonomie.

64. Le représentant a dit que si le Gouvernement britannique avait clairement signifié qu'il apporterait son appui aux territoires exprimant le vœu de s'acheminer vers l'indépendance, lorsque cela était envisageable, il n'avait pourtant pas perçu l'expression d'une réelle volonté d'indépendance dans les territoires concernés. L'essentiel était donc pour ces derniers, aussi longtemps qu'ils choisissaient de conserver leurs liens avec le Royaume-Uni, d'essayer de concilier leur volonté d'accéder à une autonomie plus large avec la responsabilité du Royaume-Uni d'assurer la bonne gouvernance, de préserver l'impartialité de la fonction publique et l'indépendance de la magistrature et de veiller au respect des obligations internationales pertinentes.

65. Lors de la clôture de la cinquième réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer, qui s'est tenue du 8 au 10 décembre 2003 à Londres, le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a dit que le rôle des gouverneurs en matière de réforme constitutionnelle s'appuyait

sur le principe du partenariat. Selon lui, la formule de libre association préconisée par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ne contredisait pas cette position si elle impliquait une acceptation mutuelle des deux parties car le Royaume-Uni entendait conserver certaines prérogatives. Si cette formule signifiait, comme certains gouvernements de territoires semblaient le penser, que certains territoires établiraient leur propre constitution sans intervention extérieure, le Royaume-Uni exprimerait son désaccord. Le Sous-Secrétaire d'État a ajouté que son gouvernement attachait un grand prix à ses relations avec les territoires. Il ne souhaitait pas les contraindre à l'indépendance, mais il les y encouragerait lorsque l'indépendance était envisageable (ce qui excluait Gibraltar) si leurs peuples en exprimaient clairement le désir par des moyens constitutionnels. Le Royaume-Uni comprenait que l'indépendance pouvait être l'objectif à long terme de certains territoires. Le Sous-Secrétaire a cependant souligné qu'aussi longtemps que ces territoires conserveraient des liens avec le Royaume-Uni, leur gouvernance serait assurée en partenariat avec le Gouvernement britannique⁴⁰.

B. Position du territoire

66. Le Gouvernement de Sainte-Hélène a publié en septembre 1999 un document intitulé *St. Helena Strategic Review 2000-2010*, dans lequel il a exposé sa stratégie à moyen et à long terme pour Sainte-Hélène. En 2003, le Gouvernement territorial a présenté des projets de réforme constitutionnelle et défini des objectifs stratégiques afin de planifier le programme d'aide à l'île pour la période 2004-2007 (voir par. 12 à 23) et a invité le public à faire connaître ses vues à ce sujet.

67. Le Conseiller législatif de Sainte-Hélène, M. William Drabble, a participé en tant qu'expert au Séminaire régional des Caraïbes, organisé par le Comité spécial, qui s'est tenu en mai 2003 à Anguilla. Il a noté que Sainte-Hélène et Montserrat étaient les seuls territoires d'outre-mer à bénéficier de subventions. Sainte-Hélène recevait une aide parce qu'elle était isolée et ne produisait pas suffisamment de matières premières pour couvrir ses dépenses. L'île n'aspirait pas à accéder à l'indépendance car elle n'en avait pas les moyens. Elle ne voulait pas non plus voir affluer les touristes européens. Elle se satisfaisait de l'action du Royaume-Uni en sa faveur, celui-ci s'attachant chaque année à équilibrer son budget. Il a aussi dit qu'à l'instar des autres territoires d'outre-mer, Sainte-Hélène souhaitait intervenir davantage dans la gestion de ses affaires (voir A/58/23 (Part I), annexe, par. 28).

VIII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

68. Le Comité spécial a examiné la question de Sainte-Hélène à sa 10^e séance, le 23 juin 2003, dans le cadre de l'examen du projet de résolution révisé A/AC.109/2003/L.13 sur les questions d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles

Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines. À la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de résolution A/AC.109/2003/27 (voir A/58/23, chap. XII, sect. F).

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

69. À sa 7^e séance, le 14 octobre 2003, la Quatrième Commission a adopté sans la mettre aux voix le projet de résolution sur les questions d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines (voir A/C.4/58/SR.7).

70. Après le vote, le représentant du Royaume-Uni a dit que son gouvernement se félicitait, comme les années précédentes, d'appuyer le consensus sur le projet de résolution, ce qui témoignait de l'appui du Royaume-Uni au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, comme le prévoient la Charte des Nations Unies (Article 1, par. 2) et le paragraphe 4 de la Déclaration du Millénaire.

C. Assemblée générale

71. Le 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix la résolution 58/108 A et B, dont la section IX se réfère tout particulièrement à Sainte-Hélène. Dans cette section, l'Assemblée a tenu compte du caractère unique de Sainte-Hélène, de sa population et de ses ressources naturelles et a noté les efforts faits par la Puissance administrante et les autorités du territoire pour améliorer la situation socioéconomique de la population, notamment en ce qui concernait la production alimentaire, le chômage qui restait élevé et les moyens de transport et de communication limités. L'Assemblée générale a noté avec préoccupation le problème que posait le chômage dans l'île et l'initiative commune prise par la Puissance administrante et le gouvernement du territoire pour y remédier. Elle a prié la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique, notamment le chômage élevé et l'insuffisance des moyens de transport et de communication.

Notes

¹ Les renseignements concernant Sainte-Hélène proviennent d'informations communiquées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 22 janvier 2004, en vertu de l'Article 73 *e* de la Charte des Nations Unies, et de diverses publications.

² *St. Helena Herald*, 25 juillet 2003.

³ Le Livre blanc est reproduit dans l'annexe du document A/AC.109/1999/1, et Corr.1, annexe.

⁴ Chambre des communes, note explicative, 30 octobre 2001.

⁵ Communiqués de presse, « Baroness Amos and Citizenship », *St. Helena Herald*, 22 mars 2002 et « A Promise Fulfilled », *St. Helena Herald*, 17 mai 2002.

⁶ *St. Helena Herald*, 2 mai 2003.

- 7 Ibid., 29 août 2003.
- 8 Ibid., 23 janvier 2004.
- 9 Ibid., 11 octobre 2002.
- 10 Ibid., 2 mai 2003.
- 11 Ibid., 19 décembre 2003.
- 12 Ibid., 4 avril 2003.
- 13 Ibid., 19 décembre 2003.
- 14 Ibid., 16 mai 2003.
- 15 Ibid., 31 octobre 2003.
- 16 <www.sainte-helena.gov.sh> et lettre du Sous-Secrétaire d'État, mentionnée dans *St. Helena News* du 2 mars 2001.
- 17 <www.sainte-helena.gov.sh/lifestyle/News-statementcpa.html>.
- 18 Aide-mémoire, St. Helena country Policy Plan Mission, *St. Helena Herald*, 27 septembre 2002.
- 19 *St. Helena Herald*, 27 février 2004.
- 20 Ibid., 19 décembre 2004.
- 21 <www.saintheleena.gov.sh>.
- 22 Communiqué de presse de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est, dans *The Islander*, 19 juillet 2001.
- 23 <www.sartma.com>.
- 24 *St. Helena Herald*, 11 janvier 2002.
- 25 Communiqué de presse mentionné dans *St. Helena Herald*, 22 mars 2002.
- 26 *St. Helena Herald*, 18 octobre 2002.
- 27 Ibid., 31 octobre 2003, 21 novembre 2003, 2 décembre 2003 et 5 mars 2004.
- 28 <www.saintheleena.gov.sh>.
- 29 *St. Helena Herald*, 19 décembre 2003.
- 30 Ibid., 27 février 2004.
- 31 *St. Helena Strategic Review 2000-2010*, Gouvernement de Sainte-Hélène, septembre 1999.
- 32 Communiqué de presse du Foreign and Commonwealth Office, 10 décembre 2003, <www.fco.gov.uk>.
- 33 <www.the-islander.org>, 15 août 2002.
- 34 Ibid., 7 mars 2002.
- 35 Ibid., 12 septembre 2002.
- 36 Ibid., 7 novembre, 17 novembre et 12 décembre 2002.
- 37 Information tirée de *Tristan da Cunha* (1998) par Brian Baldwin, Administrateur de Tristan da Cunha.
- 38 Entretien avec l'Administrateur de Tristan da Cunha, Falkland Islands News Network (SARTMA), 6 décembre 2002 (voir <www.sartma.com>).
- 39 <www.saintheleena.gov.sh>.

⁴⁰ Compte rendu des débats de la cinquième réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer, 8-10 décembre 2003, annexe F, discours de clôture de M. Rammell.
